# JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL - " CLUNET " (JDI)



© Site de l'éditeur

### **Titre**

Journal du droit international - " Clunet " (JDI)

### Auteur(s)

**CLUNET Edouard (fondateur)** 

GAILLARD Emmanuel, RACINE Jean-Baptiste (directeurs scientifiques)

### **Date**

1874 (création)

1915 -

## Éditeur(s)

LexisNexis

### **Support**

**Papier** 

### **Autre format**

électronique

### Type de document

Revue

### Périodicité

Trimestrielle

### Source du droit

Doctrine Législation - Jurisprudence

### Domaines du droit

Droit international et européen Droit international public Droit international privé

#### Contenu

"Une analyse du droit international public et privé réalisée par des auteurs français et étrangers, avec une forte ouverture sur le commerce international et l'arbitrage commercial international".

Dans chaque numéro, vous disposez :

- d'articles de doctrine, d'études approfondies, d'analyses et réflexions sur des thèmes d'actualité
- de commentaires de jurisprudence intéressant tant le droit international privé que public rendue par différentes juridictions françaises, étrangères et internationales
- de chroniques sur la jurisprudence des principales organisations et juridictions internationales et européennes (CEDH, CMC, CJUE...) ainsi que sur les sentences arbitrales rendues par le TAS, la CCI ou le CIRDI
- d'une chronique sur la coopération judiciaire internationale
- d'arrêts reproduits suivis d'une note détaillée et de mots clés.
- d'une rubrique "Informations" contenant des "Documents" : décrets, rapports reproduits sans observation et une partie "Traités et actualités législatives"
- d'une bibliographie : ouvrages, actes de colloques, articles de doctrine parus dans différentes autres revues

### Type de classement

Classement méthodique :

- Doctrine
- Variétés
- Commentaires "Jurisprudence"
- Chroniques
- Bibliographie
- Informations

#### Clefs d'utilisation

- Sommaire détaillé au dos de chaque numéro
- Tables trimestrielles détaillées
- Tables annuelles reprenant les différentes parties de la revue dans le dernier numéro de l'année

#### **Notes**

- Historique des titres de la revue :

1874-1914 : Journal du droit international privé

1915- .... : Journal du droit international

- Cette revue est disponible sous un format électronique sur le site de l'éditeur <u>Lexis 360 Intelligence</u> depuis janvier 2003 (sous réserve d'un abonnement).

Certains numéros des années comprises entre 1874 à 1945 (lacunes) sont numérises sur Gallica.

Les sommaires sont disponibles sur Sign@l

Cette revue est signalée dans Mir@bel.

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), mise à jour par Marie-Line VOISIN (BU Université Paris-Panthéon-Assas)

#### Liens

base de données Lexis360 Intelligence: <a href="https://www.lexis360.fr/">https://www.lexis360.fr/</a>

les différents accès en ligne : <a href="https://reseau-mirabel.info/revue/62/Journal-du-droit-international-Clunet">https://reseau-mirabel.info/revue/62/Journal-du-droit-international-Clunet</a> sommaires en ligne : <a href="https://signal.sciencespo-lyon.fr/revue/57/Journal-du-droit-international-Clunet">https://signal.sciencespo-lyon.fr/revue/57/Journal-du-droit-international-Clunet</a>

Fiche réalisée le 22/12/2015 Mise à jour le 13/05/2024

#### Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative



#### Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

#### selon les conditions suivantes :

#### Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le <u>code juridique Creative commons.</u>